

## PROCES-VERBAL DE SEANCE D'ATTRIBUTION DES MARCHES.

L'an deux mil quatorze, le cinquième jour du mois de septembre, consécutivement à la séance d'ouverture des plis du 12 août 2014, s'est tenue au Siège Social de LAC-Sarl sis 4, Avenue du Port, à KINSHASA/GOMBE, la réunion de la Commission de Passation des Marchés en vue d'examiner le rapport de la Sous-Commission d'Analyse relative à l'attribution provisoire du marché intitulé " Acquisition du logiciel de Comptabilité OHADA".

### 1. De la présence.

Ont été présents, les membres de la Commission de Passation des Marchés dont la liste ci-annexée.

Le quorum étant atteint, la Commission a siégé valablement.

### 2. De l'ordre du jour.

Un seul point a été inscrit à l'ordre du jour, à savoir : l'attribution provisoire du marché d'Acquisition du logiciel de Comptabilité OHADA

### 3. De l'examen des dossiers retenus.

Conformément aux dispositions du Décret n°10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, la Commission a procédé à l'examen des dossiers des soumissionnaires.

En effet, l'examen des dossiers a porté essentiellement sur :

#### a) La note de motivation.

La Commission constate que par sa correspondance référencée DG/0100/NSL/NOM/ma/00.202/2014 du 09 juin 2014, la Société Lignes Aériennes Congolaises-Sarl, "LAC-Sarl", avait saisi la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, "DGCMP", en vue d'obtenir l'Avis de Non Objection du Plan de Passation des Marchés Exercice-2014.

Après lecture de la correspondance sus-indiquée et la réponse lui réservée par la DGCMP, la Commission a pris acte de la régularité du PPM 2014.

b) Le procès-verbal d'ouverture des plis.

La Commission a constaté l'existence des plis et dont une copie a été remise à chaque membre.

c) Le rapport de la Sous-Commission d'Analyse.

Une brève présentation du rapport a été faite par le Président de la Sous-Commission d'Analyse qui a informé la Commission de la prise en compte des instructions données aux candidats contenues dans la Demande de cotation pour l'analyse des offres.

Aussi, l'examen des offres reçues dans le délai ont tenu compte des éléments ci-après :

- le prix de l'offre lu publiquement ;
- les documents administratifs.

L'examen a donné les résultats suivants :

- 1) Deux soumissionnaires ont répondu à la Demande de cotation. Il s'agit de CMA et BVP NTIC.
- 2) Aux dates et heures fixées dans la Demande de cotation, deux soumissionnaires ont déposé leurs plis à temps.
- 3) Après vérification, la Sous-Commission d'Analyse a écarté l'offre du soumissionnaire BVP NTIC pour n'avoir pas été conforme aux spécifications techniques de LAC-Sarl aux candidats.

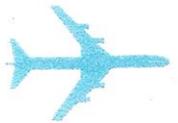
†

La Sous-Commission d'Analyse a proposé l'attribution du marché du logiciel de Comptabilité OHADA au soumissionnaire CMA car ayant présenté l'offre jugée conforme aux spécifications techniques de LAC-Sarl.

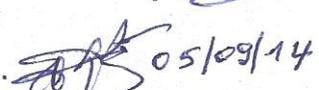
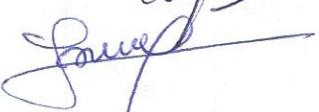
#### **4. De la décision de la Commission.**

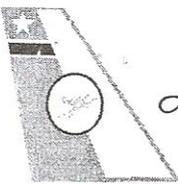
Après examen et approbation du rapport d'analyse des offres établi par la Sous-Commission d'Analyse, le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire CMA pour un montant de 11.600.000 FC (Nous disons : Onze Millions Six Cents Mille Francs Congolais). Toutes Taxes Comprises (TTC). ✓

Fait à Kinshasa, le 05 Septembre 2014.-



**Liste de présence de la réunion de la Commission de Passation des Marchés relative à l'attribution provisoire des marchés de fournitures, PPM 2014**

1. Mr. SENGAMALI LUKUKWA : AD/Personne Responsable des Marchés 
2. Mr. NYANGOMBE OHILILA : Secrétaire Permanent 
3. Mr. KINKELA LONGA : Président Sous Commission d'Analyse 
4. Mr. FAYETTE FAY DIUNG : Directeur des Finances a.i. 
5. Mr. MFUNGA AKONDJI : Juriste/DG.JUR. 
6. Mr. MALU MANDE : Chargé de Suivi d'Exécution des marchés 
7. Mr. KAPANGU NDAYI : Chef de la Division Informatique 
8. Mr. BOTHINDA EYENGA : Chef du Service des Achats Généraux 



**DECISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N°DAP/002/2014.-**

**Date : 05 Septembre 2014**

Vu l'article 13 de la Loi relative aux Marchés Publics,

Vu la Demande de cotation n°DC/F/04/LAC/CGPMP/2014 du 31 juillet 2014,

Vu le Procès-Verbal d'ouverture des plis du 12 août 2014,

Vu le rapport d'analyse des offres du 27 août 2014,

Vu l'avis de la Commission de Passation des Marchés du 05 septembre 2014,

**DECIDE :**

D'attribuer provisoirement le marché au soumissionnaire CMA (Conseil en Management) dans le cadre du projet. **d'Acquisition du logiciel de Comptabilité OHADA.**

La Personne Responsable des Marchés

**Norbert SENGAMALI LUKUKWA**

Administrateur Délégué

LAC-SARL

Cellule de Gestion des Projets et des Marchés  
Publics

Demande de cotation n°DC/F/04/LAC/CGPMP/2014

Date de remise des plis : 12/08/2014

Date d'ouverture des plis 12/08/2014

Lieu d'ouverture : 04 Av. du Port Kinshasa/Gombe

Tableau de comparaison des cotations

N°	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Conformité de la cotation			Prix Total TTC vérifiés	Remarques
			Crit. Admin.	Spécif. Techn.	Délai		
1.	C M A	CONGOLAISE	OUI	OUI	30 Jrs	11.600.000 (FC)	Offre conforme
2.	B V P N T I C	CONGOLAISE	NON	NON	30 Jrs	3.681.840 (FC)	Offre non conforme

Membres de la Commission de Passation des Marchés

N°	NOMS	FONCTION	SIGNATURE
1.	SENGAMALI LUKUKWA	AD/Personne Responsable des Marchés	
2.	NYANGOMBE OHILILA	Secrétaire Permanent	
3.	KINKELA LONGA NDONGI	Président Sous-Commission d'Analyse	
4.	FAYETTE FAY DIUNG	Directeur des Finances ai.	
5.	MFUNGA AKONDJI	Juriste	
6.	MALU MANDE	Chargé de Suivi d'exécution des marchés	
7.	KAPANGU NDAYI	Chef de la Division Informatique	
8.	BOTSHINDA EYENGA	Chef du Service des Achats Généraux	